

Les principales négociations tarifaires auxquelles le Canada a participé ont été celles qui ont abouti à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les premières séances se sont tenues à Genève en 1947; à ce moment, 23 pays, dont le Canada, se sont entendus sur l'application réciproque du traitement de la nation la plus favorisée et sur certaines réductions tarifaires. De nouvelles conférences à Annecy en 1949, et à Torquay, en 1950-1951, ont vu le nombre des parties contractantes porté à 34 et de nouvelles réductions importantes ont été négociées à l'égard des tarifs douaniers canadien et étrangers. Les concessions tarifaires intervenues en vertu de l'Accord général demeureront en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 1954. Elles pourront même être étendues après cette date. Le Canada a aussi conduit des négociations avec certains États non signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Canada a accordé en retour de concessions semblables, le traitement de la nation la plus favorisée à 24 pays autres que les 34 pays signataires de l'Accord général et le tarif préférentiel à la plupart des pays du Commonwealth ainsi qu'à l'Irlande.

Le Canada a aussi allégé les restrictions imposées au commerce qui ne sont pas de nature tarifaire. Comme les apports de capitaux et un équilibre plus étroit du commerce avec les pays du dollar et les autres pays ont contribué à accroître les réserves canadiennes de devises, les mesures d'urgence de conservation des devises ont été graduellement levées jusqu'à l'abolition des dernières à la fin de 1950. La contre-valeur du dollar canadien a été débloquée en octobre 1950 pour réduire les spéculations sur les changements possibles de la valeur, et après un an de fluctuations relativement modérées de la cote des changes, le contrôle du change étranger a été aboli au Canada en décembre 1951. Les seules mesures importantes de régie directe actuellement imposées au commerce canadien sont maintenues pour des raisons de sécurité militaire plutôt que pour assurer une protection économique. Outre ces initiatives officielles, le gouvernement canadien a appuyé les efforts d'organismes privés, comme la Commission commerciale des zones dollar et sterling pour l'encouragement du commerce extérieur.

On s'est de plus efforcé d'obtenir une réduction des barrières non tarifaires imposées au commerce canadien par les autres pays. Certaines de ces barrières comme plusieurs des mesures restrictives de la zone sterling, sont nécessitées par des problèmes de balance de paiements qui résultent du bouleversement de la situation économique d'après-guerre. D'autres, comme les restrictions quantitatives américaines relatives aux importations de produits laitiers ne sont purement que des mesures de protection. Bien que des mesures visant à libérer les échanges commerciaux aux Antilles anglaises aient été prises en 1950 et prolongées en 1951, et bien que le programme symbolique d'importations du Royaume-Uni ait maintenu certaines denrées canadiennes sur le marché britannique, on a moins bien réussi à persuader les autres pays de lever les restrictions non tarifaires que les restrictions tarifaires. La généralisation de la réglementation des importations depuis la guerre provient certes de circonstances sur lesquelles le gouvernement canadien n'a pas de pouvoir.

Structure du commerce canadien.—Le commerce international se fonde avant tout sur les différences internationales dans le domaine des ressources et de la spécialisation. L'influence des ressources sur le commerce est évidente, spécialement dans le cas des produits naturels. Ni les pays tempérés, ni les pays tropicaux ne peuvent produire toute la vaste gamme des produits agricoles nécessaires à l'industrie